

Contribution à l'enquête publique – le 28/12/2022

Monsieur Cure Pierre et Madame Adam Chrystèle -21 Route de Ladon – 45260 PRESNOY

Ce projet soulève un certain nombre de questionnements de notre part :

Nous sommes propriétaires d'une maison à l'entrée de Presnoy, sans contact direct avec les terres liées au projet mais nous empruntons tous les jours la RD38 qui sera encadrée par le projet photovoltaïque.

Nous craignons fortement que le paysage actuel ne puisse être qu'altéré par la présence d'autant de panneaux même si on nous affirme que des haies viendront entourer le site de part et d'autre de la route.

Nous n'osons pas imaginer, la vue depuis le pont surplombant la N60, vision en hauteur sur l'ensemble.

D'autres terrains, plus éloignés de tout village, notamment le long de la N60, ou ailleurs, pourrait sûrement remédier à ces deux problématiques.

Nous pensons qu'il est important de privilégier le développement des énergies renouvelables mais pas à n'importe quel prix et peut-être pas au dépend de terres cultivables.

Après l'épisode vécu au début de la guerre en Ukraine entraînant une pénurie de certaines denrées alimentaires comme le blé, nous devons peut-être nous interroger sur l'implantation d'un tel projet qui ne permettra plus un éventuel changement d'avis sur une mise en culture de tous ces hectares avant plusieurs dizaines d'années.

Le côté irréversible de l'occupation de ces terres nous inquiète : le propriétaire n'étant pas éternel, l'élevage de moutons lié au projet a-t-il obligation de perdurer ? Qu'advient-il des panneaux en fin de vie ? Que se passera-t-il en cas de liquidation de la société exploitante, facilement imaginable au vu de la conjoncture actuelle ?

Le manque d'informations au moment de la mise en place de ce projet ne nous a pas non plus aidé à le comprendre par rapport à l'annonce faite sur le confort de vie des moutons.

Nous avons été fortement surpris lorsque l'on nous a vanté tous les bienfaits et l'importance de la mise en place d'un projet d'agrivoltaïsme alors que les moutons se trouvent sans abris, été comme hiver, depuis des années.

Une dernière interrogation sur le côté privé de ce projet : l'accord pour la réalisation d'un tel projet sur des terres agricoles ne suscitera-t-il pas l'envie à d'autres propriétaires de faire de même ? Dans quelles limites le même accord pourra-t-il être refusé ou accordé ? Par respect d'une certaine équité entre les personnes demandeuses, le risque de totalement perdre le paysage aujourd'hui bucolique de notre village, nous semble donc non négligeable.

Ajouté à tout cela, l'impact non réellement mesuré sur notre santé de tous les matériels liés à l'exploitation de l'énergie électrique (onduleurs ...etc...), ne nous permettent pas d'adhérer à ce projet tel qu'il nous est proposé à ce jour.

Pierre Cure et Chrystèle ADAM